

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01668 Numéro SIREN : 852 815 216 Nom ou dénomination : A2M EVENEMENTS
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2021 sous le numéro de dépôt B2021/012397

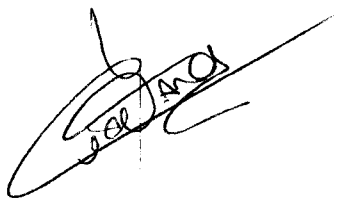
A2M EVENEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 60 Chemin de la Pierre Mouraou, 83330 LE BEAUSSET
852 815 216 RCS TOULON

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2020

Pour copie certifiée conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. AND', is written over a faint, circular stamp or watermark.

Désignation de l'entrepriseSASU A2M EVENEMENTS

Adresse de l'entreprise60 Chem de la Pierre Mouraou83330 LE BEAUSSET

Número SIRET *85281521600019

Durée de l'exercice en nombre de mois *18Durée de l'exercice précédent *12

						Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le					
						3 1 1 2 2 0 2 0			0 0 0 0 0					
ACTIF			Brut		Amortissements - Provisions		Net			Net				
			1		2		3			4				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012									
		Autres *	014		016									
	Immobilisations corporelles *		028	34 273	030	4 511	29 762							
	Immobilisations financières * (1)		040		042									
	Total I (5)		044	34 273	048	4 511	29 762							
ACTIF CIRCUANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052									
		Marchandises *	060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	2 077	070		2 077							
		Autres * (3)	072	2 626	074		2 626							
	Valeurs mobilières de placement		080		082									
	Disponibilités		084	30 973	086		30 973							
	Charges constatées d'avance *		092		094									
	Total II		096	35 676	098		35 676							
	Total général (I+II)		110	69 949	112	4 511	65 438							
	PASSIF						Exercice N NET			Exercice N-1 NET				
							1			2				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	10 000							
	Ecarts de réévaluation					124								
	Réserve légale					126								
	Réserves réglementées*					130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)					131	132							
	Report à nouveau					134								
	Résultat de l'exercice					136	(37 265)							
	Provisions réglementées					140								
	Total I					142	(27 265)							
	Provisions pour risques et charges					154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					169	68	172	92 703					
	Produits constatés d'avance					174								
	Total III					176	92 703							
Total général (I + II + III)						180	65 438							
RENOVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an			195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *			182	34 273				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *			184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A2M EVENEMENTS

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 0

Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209	
Production vendue	biens dont export et livraisons intracommunautaires	215	
	services *	217	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
Production immobilisée *			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)		

210		
214		
218	78 641	
222		
224		
226	19 094	
230	(1)	
232	97 734	

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises) *			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			
Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier - immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	426
Rémunérations du personnel *			
Charges sociales (cf. renvoi 380)			
Dotations aux amortissements *			
Dotations aux provisions			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	
Total des charges d'exploitation	(II)		

234		
236		
238		
240		
242	116 331	
244	2 240	
250	5 698	
252	2 728	
254	4 511	
256		
262	3 492	
264	134 999	
270	(37 265)	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270 (37 265)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Produits financiers	(III)		
Produits exceptionnels	(IV)		
Charges financières	(V)		
Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348	
Impôts sur les bénéfices *	(VII)		

280		
290		
294		
300		
306		
310	(37 265)	

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

310 (37 265)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

314 37 265

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles *			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			

316		
318		
322		
324		
330	3 492	
251		
998		
999		

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		

997	
342	
350	19 094

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

352

354 52 867

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :		

356	

360	

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

370

372 52 867

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A2M EVENEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 60 Chemin de la Pierre Mouraou, 83330 LE BEAUSSET
852 815 216 RCS TOULON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à – 37 265 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -37 265 euros

Au compte "report à nouveau"
S'élevant ainsi à – 37 265 euros

L'associée unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique rappelle qu'aucun dividende n'a été distribués depuis la constitution de la société.

Certifié conforme
La Présidente

